

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2008 (18 h 30)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi 2 septembre 2008, à 20 heures 30, sous la présidence de Mr. Rémy ANDRE, Maire.

Etaient présents : Mr. ANDRE, Maire,

Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme FIORITO-BENTROB, Melle LOUGE, Mr. LACOME, Maires Adjoints.

Mr. NADALIN, Mme D'ANNUNZIO, Mr. BOISSE, Mme VOUZELLAUD, Mme BRIEZ, Mme CHAPUIS, Mr. PEEL, Mme SCHIELE, Mr. ANSELME, Melle MANZON, Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES.

Représentés : Mr. GUENVER, Mr. ISSAD.

Excusée : Mme GAUBERT.

Absents : Mr. CATSOULIS, Melle PANICO.

Secrétaire : Mr. ROSELLO

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08.07.2008.

Avant de soumettre le procès verbal de la séance du 08.07.2008 à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande aux conseillers, s'ils ont des remarques à formuler.

Mr. VIZZINI souhaite apporter une rectification en page 3 du procès-verbal, point n° 3 « refinancement des emprunts Dexia Crédit Local ». En effet, Mr. VIZZINI avait demandé si parmi les prêts refinancés, il y avait des allongements de la durée des prêts et la réponse qui lui avait été faite, était : a priori non, mais faute d'éléments, cela sera confirmé ultérieurement. Mr. VIZZINI précise que d'après les documents qui lui ont été communiqués après la séance, la réponse est OUI. Il demande que le compte rendu soit modifié en ce sens.

Par ailleurs, concernant la distribution du courrier, Mr. VIZZINI note que les convocations sont adressées par voie postale. Toutefois, il demande que les autres documents qui relèvent une certaine urgence soient envoyés par mail par exemple et non pas déposés dans les cases « courrier » des élus.

Monsieur le Maire indique que les observations de Mr. VIZZINI ont été consignées et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 08.07.08 : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Débat et décision concernant l'arrêt du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un centre de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire ouvre le débat en s'adressant aux personnes présentes et comprend qu'elles se posent un certain nombre de questions concernant l'aboutissement du projet du groupe scolaire. Il pense qu'il est tout à fait normal de venir parler de tous ces questionnements, en toute transparence, devant tout le monde.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est le lieu où les conseillers municipaux doivent débattre d'un sujet avant d'adopter des décisions qui engagent la commune. La Municipalité a donc vraiment souhaité amener ce projet de groupe scolaire devant tout le monde, pour que tous puissent participer et faire en sorte que le poids de toutes les questions soit mesuré par les uns comme par les autres.

Monsieur le Maire informe qu'il permet aujourd'hui une chose un peu exceptionnelle. Le groupe majoritaire a réuni une commission « affaires scolaires » la semaine dernière, au cours de laquelle les parents d'élèves ont demandé à pouvoir s'exprimer au cours de la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que d'une manière tout à fait légale, il est impossible qu'une personne non élue participe activement au Conseil Municipal. Mais, le Maire est autorisé à faire une interruption de séance au cours de laquelle des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent s'exprimer.

Monsieur le Maire propose de procéder de la manière suivante :

1) Présentation des analyses faites par la nouvelle équipe municipale :

- Une analyse financière, parce que, dit-il, c'est la première chose qui permet de se poser des questions.
- En matière de Plan Local d'Urbanisme (situation du projet).
- Avec ce projet, la commune répondra-t-elle à la croissance des effectifs scolaires ?
- Les questions relatives à l'Environnement.

La parole sera ensuite libre au sein du Conseil Municipal, pour s'exprimer sur ces analyses.

2) La nouvelle équipe exposera les prospectives et perspectives de ces analyses.

L'Assemblée sera ensuite amenée à débattre à nouveau.

3) Une interruption de séance sera prononcée afin de permettre aux parents d'élèves de s'exprimer.

4) En fonction de l'avancée des débats, le Conseil Municipal se prononcera ou le vote sera reporté.

Pour que les choses soient claires et que tout le monde soit d'accord, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour qu'il procède à cette interruption de séance. Monsieur le Maire procède au vote à main levée et constate l'acceptation des conseillers.

Monsieur le Maire présente son analyse de la situation.

D'un point de vue financier :

Quand le projet a été engagé, la municipalité précédente avait prévu une enveloppe maximale de 4.5 millions d'euros.

Le résultat des analyses et des études menées donne un coût du projet évalué aujourd'hui à 6.260.000 euros. On dépasse donc de près de 2 millions d'euros, le budget prévisionnel. Il faut donc regarder sur le budget de la commune de quelle manière il est possible de financer ce dépassement.

Monsieur le Maire précise que le budget de la commune s'est amélioré cette année avec des financements supplémentaires de l'Etat.

La Municipalité a sollicité en juin 2008, le conseil d'une banque pour effectuer une analyse prospective et évaluer la capacité financière de la Commune avec une évolution des bases fiscales de 3.5 % ou de 5 %.

Sur le budget prévisionnel de 2008, l'épargne s'élèverait à 364.000 euros.

Or, si on fait le financement global de ce projet avec un emprunt de 3 millions, on arrive à des financements par an de 245.000 euros. On a une capacité de 364.000 € la première année et on a déjà, avec un prêt de 3 millions sur 20 ans, 245.000 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il se base sur un prêt de 3 millions car la Municipalité peut obtenir une aide par de co-financements à hauteur de 50%.

De plus, si la commune construit un groupe scolaire, il faut également le faire fonctionner. Il faut, au minimum, 6 personnes, soit un coût annuel minimum de 120.000 euros supplémentaires.

Si on fait une analyse très simple, on se rend compte que si l'on finance que la moitié sur 20 ans, dès les premières années en rajoutant le fonctionnement, on dépasse déjà la capacité financière de la commune. C'est un projet financièrement difficile à envisager. D'autant plus que ce projet ne tient pas compte des voies et des parkings. Il ne tient pas compte non plus des ronds points et de la voirie à aménager autour. D'après Monsieur le Maire, ces simples chiffres montrent qu'il sera difficile de poursuivre un tel projet.

Malgré tout, ce projet a déjà été engagé. Des études ont été faites, un terrain a été acheté et cela avec quelques difficultés. Ce terrain a coûté 465.000 euros. En plus du terrain, il a fallu faire des travaux, payer des architectes, etc..., qui depuis 2007, ont engagé des sommes avoisinant les 300.000 euros. Si le projet venait à être abandonné, il conviendra tout de même, de rajouter 50.000 euros environ correspondant aux engagements déjà souscrits. Il insiste sur le fait que la construction d'un groupe scolaire est toujours un très gros investissement.

Grenade d'ailleurs a déjà fait un investissement de ce type, dans les années 89/90, à savoir le groupe scolaire Jean-Claude Gouze. Cette opération avait été réalisée en même temps que d'autres gros travaux : construction de la salle des fêtes, réfection des pavés de la Halle. Ces travaux ont amené les municipalités qui se sont succédées à avoir des capacités d'investissement très amoindries. Elles ont géré la situation mais aujourd'hui la commune n'a pas que le groupe scolaire à financer. Il y a d'autres financements très importants et pour n'en citer qu'un, celui de la réfection de la Halle dont l'étude est sur le bureau du Maire depuis 2002. Cette réfection de la Halle devient incontournable. Elle était estimée en 2002 à 1.200.000 €. Aujourd'hui, il faut parler de 1.500.000 €. Cet investissement devrait être co-financé dans le meilleur des cas, par l'Etat, le Département, la Région, à hauteur de 70 à 80%.

En résumé, Mr. le Maire indique que le projet du nouveau groupe scolaire est estimé à 6.300.000 € aujourd'hui auxquels il faut rajouter les voiries, le fonctionnement (120.000 euros minimum par an), ainsi que tous les équipements qui ne sont pas inclus dans le projet. On arrive à environ 7.000.000 d'euros. Il dit ne pas être comptable de métier mais il tente de présenter une étude simple de la situation. Il indique qu'il pourra aller plus loin dans l'analyse financière.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LACOME afin de traiter la question du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Situation de ce groupe scolaire au PLU :

Monsieur LACOME souhaite développer cette analyse, en trois points :

- Emplacement de l'école,
- Etat d'avancement des travaux,
- Architecture, PLU, développement de la ville.

1) L'emplacement de l'école date des années 2005 et se situe lieu-dit « Croix de Lamouzic ». Il s'agit d'un terrain de 32.000 m², acheté au prix de 465.000 euros. A cette période là, la mairie a pris contact avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement en Haute-Garonne).

Début 2006, la commune de Grenade a passé une convention avec le CAUE pour résoudre un certain nombre de questions et notamment la question de l'aménagement de ce plateau. Ce qui a donné lieu à un concours d'idées « Grenade, une ville à réinventer » : Que peut-il être fait autour et sur le terrain acquis par la Commune ?

Trois architectes urbanistes ont répondu à ce concours. En juin 2006, les résultats ont été les suivants :

- Le premier pense que l'école n'est pas très bien placée et donc on va essayer de créer une centralité autour de l'école et on va favoriser l'étalement urbain en suivant les chemins ruraux existants (Montasse, Tucol, Chambert, Las Caguères) et on s'étend vers la prairie ;
- Le deuxième replace l'école : derrière le hameau de Chambert et autour on crée une prairie et on limite l'extension urbaine de la ville ;
- Le troisième estime que l'école n'est pas bien placée du tout, il faut revoir dans une vue d'ensemble tout le projet global de la ville de GRENADE, et l'école doit se faire avec une cohérence.

La commune n'est pas plus avancée puisque les spécialistes pensent que l'école n'est pas bien placée. Il s'ensuit une période de flottement.

En 2006, la commune engage une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui est un prestataire de service qui est rémunéré pour essayer de conduire le projet de groupe scolaire.

Le projet a redémarré en 2007 avec un calendrier des opérations et un échelonnement des travaux.

En juin 2007, l'architecte du bâtiment est désigné sur la base d'un prévisionnel de travaux de 4.650.000 euros. La commune décide de prendre le léger surcoût car le projet est intéressant.

2) Au niveau des travaux, des frais ont déjà été engagés :

- des frais de prestations intellectuelles : architecte, assistance de maîtrise d'ouvrage.
- des travaux ont été réalisés sur le terrain : travaux sur le réseau d'eau potable, déplacement d'une conduite d'irrigation des coteaux de Gascogne et travaux de sondage de terrain.

Les travaux de sondage et le raccordement au réseau d'eau potable ont été faits fin 2007, le déplacement de la conduite, durant le 1^{er} trimestre 2008.

3) En matière d'architecture et de développement de la ville, la question est la suivante :

Quelle pertinence y a-t-il de placer l'école à cet endroit dans la mesure où les experts disent qu'elle ne serait pas bien située ? Dès le mois de mars 2008, la nouvelle équipe municipale s'est mise en quête d'un autre terrain. L'idée était de prendre l'école et de la mettre ailleurs. Mais, les architectes ont dit que c'était impossible, car il ne s'agissait plus du même projet. Un bâtiment architectural est attaché à un terrain, à un positionnement, à un certain nombre de choses. Si on déplace le groupe scolaire, on change d'architecture. Les élections n'ont pas eu d'incidences dans la mesure où il y avait une assistance à maîtrise d'ouvrage, les élus ont changé mais les architectes ont continué à travailler sur le projet. Au niveau des délais, sur la base du calendrier des travaux établi par l'AMO, le projet pourrait arriver à terme le 4 mai 2010.

Monsieur LACOME termine son argumentation et donne la parole à Madame LE BELLER.

Avant cela, Monsieur le Maire ajoute que les élus ont mené une réflexion et qu'ils se trouvent en difficulté au regard de l'analyse financière.

Par ailleurs, aux dires des experts, on ne construit pas une ville autour d'un groupe scolaire. On construit d'abord une ville et on place, en fonction de l'évolution de la population, les équipements publics.

Or, aujourd'hui, en terme de PLU, cette école est mal placée. Monsieur le Maire ajoute qu'il sait que d'autres études avaient été menées par la Municipalité précédente pour la placer dans un autre endroit. Il précise qu'il s'agit bien là, d'une situation où une Municipalité a la responsabilité de répondre à un accroissement de population et donc elle s'est posée la bonne question. On a un accroissement de population, que doit-on faire ? Créer un groupe scolaire. Où peut-on le placer par rapport au PLU ? Monsieur le Maire déplore que le PLU n'ait pas prévu d'emplacement pour un groupe scolaire, ou, si il l'avait prévu, c'est seulement à l'endroit où il pouvait être placé. C'est-à-dire que l'on ne place pas le groupe scolaire où on veut mais où on peut ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Si on place le groupe scolaire là où on peut on sera tenu ensuite de faire évoluer la ville en direction de ce groupe scolaire. Si aujourd'hui on le place à cet endroit là, il est excentré par rapport au développement normal de la ville qui se développe entre la Bastide et le sud (c'est-à-dire la route de Toulouse).

Monsieur le Maire précise qu'ils se sont rendus sur le chemin de Montagne et constate qu'il y a eu une excroissance de la ville dans cette direction. Il y a une population qui s'est installée dans ce secteur. Le but du jeu était alors de positionner le groupe sur une centralité autour de ce chemin. Le projet avait été regardé mais cela n'avait pas été possible. Donc on place le groupe sur le terrain qui a été acheté, terrain qui selon l'avis des spécialistes ne correspond pas à une vision urbanistique et moderne de l'étalement de la ville.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Claudine LE BELLER.

Evolution de la population dans les écoles

Mme LE BELLER souhaite apporter une précision concernant les ouvertures et fermetures des classes et notamment les calculs de ces seuils qui ont été modifiés ces dernières années. Ce calcul se fait non plus à partir des effectifs de l'école mais sur l'ensemble de l'effectif des écoles de la commune. On y voit donc une volonté très nette de globaliser les effectifs. La conséquence est une diminution des ouvertures et on arrivera plus vite au seuil des fermetures.

Monsieur le Maire demande si au niveau de la situation actuelle, on a des éléments concernant l'évolution des enfants dans les écoles.

Madame LE BELLER dit que par rapport à la rentrée précédente, on note une évolution de :

- 8 élèves à l'école maternelle JC Gouze,
- 25 élèves à l'école élémentaire JC Gouze,
- 1 élève à l'école maternelle La Bastide,
- 19 élèves à l'école élémentaire La Bastide,
- 6 élèves à Saint-Caprais,
- 1 élève à Ondes.

Monsieur le Maire demande le total de cette évolution.

Madame LE BELLER répond qu'il y a donc eu une évolution de la population scolaire de 53 élèves. Monsieur le Maire ajoute que sur l'année plus de 200 logements ont été livrés.

Madame LE BELLER précise qu'il y en a exactement 284 et il en reste 182 pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire continue en disant que dans les écoles, on n'a pas une évolution fulgurante. Or, il est prévu un groupe scolaire de 10 classes. Il y a aujourd'hui deux préfabriqués (Madame LE BELLER rajoute à l'école JC GOUZE) ce qui signifie qu'un groupe scolaire qui arrive en 2010 ne répond pas encore immédiatement à l'évolution prévue sachant qu'on a aujourd'hui un gouvernement qui vous envoie des directives juste un mois avant les ouvertures et qui ne permet pas aux mairies de se retourner. On l'a bien vu cette année avec le passage à la semaine à 4 jours. Mais le gouvernement qui réduit ses effectifs nous a quand même donné un signe de sa politique qui est de vraiment mesurer et de serrer les ouvertures de classes. Donc, les créations de classes ne se font pas facilement d'autant que l'inspection a prévenu la commune de Grenade en disant que ce n'était pas parce que la commune allait créer 10 classes supplémentaires qu'il sera accordé l'ouverture de 10 classes supplémentaires.

Monsieur SOULAYRES dit que c'est évident.

Monsieur le Maire répond que c'est évident pour lui mais peut être pas pour tout le monde. Bien entendu, la création d'un groupe scolaire aujourd'hui, qui aboutirait en 2010, n'est pas un événement qui va forcer l'Education Nationale à remplir toutes les classes d'un seul coup.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Serge BOISSE de bien vouloir ajouter quelques mots sur le plan de l'environnement ;

Questions relatives à l'environnement

Monsieur BOISSE dit qu'à leur arrivée, les nouveaux élus se sont dits que, puisqu'ils tiennent désormais la barre de la ville, dans quelle direction souhaitent-ils la mener ? (et surtout pas dans la direction où on peut mais dans la direction où on veut). Ils se sont posés la question de la nouvelle école très rapidement. Ils se sont dits qu'il fallait replacer tout ça dans un contexte global qui est l'évolution de cette ville: veut-on voir croître la population de la commune jusqu'à 12 000 voire 15 000 habitants peut être dans 20 ans , Est ce que c'est cela que l'on veut pour Grenade ? Monsieur BOISSE n'a pas ce sentiment. Au contraire, il faut se focaliser sur un développement durable pour la ville c'est-à-dire qui préserve pour nous et pour les générations futures les valeurs qui font Grenade, c'est-à-dire la qualité de la vie de Grenade qu'on apprécie et qui fait que l'on aime tous cette ville.

Le développement durable, c'est une croissance maîtrisée dans un sens qui va bien. C'est dans cette optique, que l'on va peut être effectuer une révision du PLU. Croissance maîtrisée cela signifie par exemple que les services publics soient rapprochés des citoyens, c'est-à-dire que le citoyen n'ait pas à faire deux kilomètres en voiture pour se rendre de sa maison à un service public (scolaire, mairie, social, etc...). Il faut diminuer les déplacements motorisés dans la ville comme à l'extérieur.

Les experts ont dit que l'emplacement retenu pour l'école n'est pas optimal de ce point de vue car il va favoriser une croissance accélérée d'un quartier qui n'est pas à l'endroit où l'on souhaiterait que les nouvelles populations s'installent pour préserver et même améliorer la qualité de vie des citoyens de Grenade.

C'est un concept que tous les élus ont partagé :

Il ne faut pas une école qui soit excentrée par rapport aux services déjà présents et aux services futurs qui seront nécessités par les populations futures. Il faut maîtriser tout ça.

Les élus ont cette réflexion globale qui les a conduit à dire que d'un point de vue du développement durable de la commune de Grenade, la position de l'école là où elle est prévue actuellement n'est pas vraiment « le top ».

C'est vérifier également si le bâtiment en lui même remplit les conditions de développement durable. Ce projet a été développé par des personnes compétentes ; il n'est pas si mal conçu. Monsieur BOISSE dit qu'il a été agréablement surpris quand il a découvert le projet. Ce bâtiment a un certain nombre de qualités mais il a aussi un certain nombre de défauts. Monsieur BOISSE précise que l'on parle de plus en plus de la norme Haute Qualité Environnementale (HQE). Or dans le cahier des charges de ce bâtiment, la norme HQE est à peine abordée. Ainsi les architectes ne remplissent pas toutes les points qu'il y a dans la norme et ils sont même loin de là. En effet, la norme HQE prévoit douze points de contrôle pour qu'un établissement puisse prétendre à cette norme. Or le projet du groupe scolaire tel qu'il est, ne remplit que 4 de ces points, et cela malgré son coût de six millions d'euros. Ainsi si on construit une école répondant à la norme HQE, cela permettrait d'en diminuer le coût de fonctionnement. La HQE c'est aussi améliorer l'isolation, le chauffage, les nouvelles énergies, etc... Avec le projet actuel, on se retrouve avec une école qui est trop chère, pas entièrement HQE, et avec un coût de fonctionnement qui va être élevé. On aurait pu avoir pour le même prix, voire avec un prix inférieur, un bâtiment répondant aux normes HQE. Du point de vue du développement durable, ce projet ne convient pas.

Enfin, le développement durable, c'est aussi la qualité de vie des enfants et des parents. On a fait un projet avec dix classes, ils seront très bien c'est sûr, mais seulement ces dix classes ne seront pas ouvertes. De par sa taille, ce groupe va coûter énormément d'argent car surdimensionné. C'est quelque chose qu'il fallait prendre en compte.

Monsieur le Maire reprend la parole. Il précise que ce groupe scolaire inclut un centre de loisirs, c'est-à-dire que c'est quelque chose de très important. Aujourd'hui le centre de loisirs est associé à l'école mais dans le projet qui est un très bon projet sur le plan architectural, il y a mutualisation des moyens notamment sur un certain nombre d'espaces. Quand on a des enfants entre 8 et 12/14 ans, on n'a pas envie, quand on est au centre de loisirs de retourner à l'école. Donc le centre de loisirs est quelque chose d'important.

Compte tenu de l'évolution de la population de Grenade, la construction d'un troisième groupe scolaire est nécessaire. Simplement, ce groupe n'est pas nécessaire aujourd'hui. Aujourd'hui la question n'est pas de tout arrêter mais il convient de se poser les bonnes questions pour avoir le meilleur groupe scolaire, le meilleur centre de loisirs avec un coût que l'on puisse payer et dans une situation de l'évolution de la ville de Grenade qui soit réelle (ne pas étendre la ville d'une façon arbitraire parce que l'on a déposé un bâtiment public à un endroit parce que l'on ne pouvait pas le mettre ailleurs). C'est un peu la question qui va être traitée plus tard dans le cadre des perspectives.

Monsieur le Maire conclut cette première partie en précisant que la nouvelle équipe a tenté de présenter simplement son analyse. Cette présentation en a fait sourire certains mais il tient à préciser que tout le monde n'est pas orateur et qu'il n'est donc pas toujours évident de s'exprimer sur un sujet aussi important. Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers.

Monsieur VIZZINI prend la parole. Il veut compléter un peu et corriger quelques erreurs ainsi que donner quelques éclairages dans la mesure où il avait suivi ce projet de très près. Il lui semble qu'il y a une mauvaise perception des choses qu'il va essayer de corriger.

Monsieur le Maire dit que c'est la raison pour laquelle il était nécessaire de se réunir tous ensemble ce soir.

Monsieur VIZZINI répond que pour lui il était entendu que le projet de ce groupe scolaire allait se réaliser puisqu'il lui semble qu'il était prévu dans le programme électoral de Monsieur le Maire. Il dit que le débat de ce soir est nul et non avvenu, mais puisque Mr. le Maire veut le faire il va avoir lieu.

Il précise qu'il va essayer de donner des arguments en défense puisque jusqu'à présent il n'y a eu que des arguments en attaque concernant la construction de ce groupe scolaire.

Il confirme que le projet a bien commencé il y a trois ans et demi mais que contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas une vue de l'esprit mais un travail préparatoire très important qui a été fait en concertation. Il y avait une commission qui travaillait sur le sujet où il y avait des élus (de la majorité et de la minorité), des représentants des parents d'élèves, les directeurs des écoles, les services représentés par les représentants du service enfance jeunesse qui ont conçu un cahier des charges. En terme de démocratie participative et en terme de gestion de projet en prenant tous les tenants et les aboutissants, c'est peut-être le plus bel exemple de la façon dont il faudrait travailler. Il dit également qu'il ne faut pas trop attaquer ce projet car il y en a eu d'autres qui ont été beaucoup moins bien traités que celui là. Il y a eu une vraie concertation.

Monsieur VIZZINI ajoute qu'il ne s'agit pas non plus d'une simple vue de l'esprit. Comme l'a précisé Monsieur le Maire en fin d'argumentation tout à l'heure, il y a deux besoins dans cette ville : une école et un centre de loisirs depuis très longtemps. Il précise que ce discours date de deux ou trois mandats au moins.

Il indique que la Municipalité précédente avait ajouté à cette réflexion une mutualisation des moyens entre le groupe scolaire et le centre de loisirs. Cette mutualisation était budgétaire. Il y a alternance dans le temps sur les usages : quand le centre de loisirs est ouvert, l'école est fermée et vice versa. Cela pour faire faire des économies à la commune.

Monsieur VIZZINI note qu'un projet à 4.5 millions monté à 6 millions pour 3000m² couvert qui regroupe le centre de loisirs et le groupe scolaire avec dix classes, ce n'est pas si monstrueux que cela. Il dit de faire l'expérience de faire chiffrer un centre de loisirs et un groupe scolaire de manière séparée, l'estimation se situera bien au delà de cette somme.

Il dit qu'il y a eu une vraie réflexion économique et une réflexion d'usage.

Concernant l'achat des deux terrains, il précise qu'ils ne les ont pas achetés par hasard. Ils ont localisé un terrain qui était cohérent avec l'implantation des deux groupes actuels, et avec l'urbanisation de la zone ouest du territoire, ils sont allés chercher un terrain et ce n'est pas facile. Monsieur VIZZINI indique qu'il a entendu que la nouvelle équipe municipale en avait cherché un au mois de mars et il ne pense pas qu'elle n'a pu en trouver un, à 14 euros le m² le terrain constructible sur une superficie aussi grande.

Il continue son argumentation sur la procédure qui a été lancée. Sauf à penser que les quarante architectes qui ont répondu, les trois sélectionnés et celui qui a été élu, sont tous fous, ce bâtiment là à une vision. Ils ont travaillé en collaboration avec le CAUE. Par ailleurs, concernant le concours d'idées, il n'a pas la même interprétation des choses. Monsieur VIZZINI souhaite préciser ce qu'est un concours d'idées. Il s'agit de grandes idées et cela n'a rien de concret. En aucun cas, il est dit par ces architectes que le groupe scolaire est mal implanté. Monsieur VIZZINI s'adressant à la majorité, dit que l'on peut critiquer le terrain, le bâtiment, l'implantation mais qu'il ne faut pas donner de mauvais arguments.....

Monsieur le Maire l'interrompt et lui précise qu'il n'a pas à remettre en doute son honnêteté intellectuelle. Il pense que Monsieur VIZZINI généralise le mot « hasard », alors qu'il fait partie des gens qui n'y croit pas. Ainsi, il n'a jamais dit que la municipalité précédente avait acheté le terrain par hasard. Monsieur le Maire demande à être respecté, de la même manière que lui le respecte.

Monsieur VIZZINI rappelle qu'il n'a interrompu personne et aimerait poursuivre.

Monsieur VIZZINI dit qu'il ne s'agit plus d'un projet mais d'une réalité car le terrain est acheté, les travaux d'études ont été réalisés. Il suffit de lancer l'appel d'offres des marchés pour engager les travaux. Il y a des études, elles sont certes imparfaites mais c'est un travail qui est respectable et qui doit être respecté.

On a une croissance démographique forte que personne ne peut nier. On a une saturation des écoles en particulier sur Gouze mais aussi sur Bastide. La capacité d'extension de l'école La Bastide est de une classe. A Gouze, on a déjà deux préfabriqués et encore on a utilisé des locaux communs pour y faire des classes. La Municipalité précédente a fait une extension sur l'école JC Gouze avec regret car par rapport au projet initial de l'architecte, l'école est dénaturée : les espaces verts sont réduits, etc... On a deux groupes scolaires « au taquet » et même pour un d'entre eux, on a dépassé ce taquet car mettre un Algeco dans une cours, c'est une solution d'urgence et non viable dans le temps.

On a une ouverture tous les ans environ. Aujourd'hui, sur l'école Gouze, on est à plus un ou plus deux d'une nouvelle ouverture, ce qui signifie que s'il y a deux nouvelles inscriptions, alors on devra mettre un troisième algeco sur l'école.

Au niveau du groupe scolaire, il faut arrêter de vouloir faire des usines à gaz. Faire grossir l'école Gouze ou Bastide ce n'est pas la solution. Il est préférable d'avoir de petites entités éparpillées sur le territoire.

Au niveau du centre de loisirs, il se fait actuellement dans les écoles, ce qui n'est facile pour personne. Le Service Enfance Jeunesse travaille dans des conditions difficiles, ce qui justifie la nécessité d'une nouvelle structure. Ils ne peuvent pas à l'heure actuelle mettre en place leurs projets d'animation. Monsieur VIZZINI avait prévu sous la mandature précédente ce projet dans son programme.

Au niveau du budget, 300.000 euros ont été engagés pour les études, en terme d'études de ce projet, 465.000 euros pour le terrain. Arrêter, reviendrait à jeter cet argent. En terme de financements, c'est une dotation d'environ 40 % de subvention du Conseil Général pour le groupe scolaire, pour le reste, environ 50 %, soit un moyenne de 45%.

Donc, sur le budget 2008, il est inscrit un certain nombre de sommes, et il restera 3.000.000 d'euros en 2009 et 1.700.000 € en 2010, sachant que vu les délais qu'on est en train d'impacter, une partie de 2009 va riper sur 2010. Ainsi, pour les deux années à venir, on pourra avoir 2.600.000 d'euros.

C'est un investissement lourd pour la commune mais c'est la vie d'une commune. Quand la station d'épuration a été faite c'est 6.000.000 d'euros, de même lors de la construction de l'école JC Gouze ou des travaux de la halle. Mais il s'agit de cycles pour une commune.

A l'heure actuelle, la commune a besoin d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs. Il faut politiquement se donner les moyens de le réaliser. Financièrement, c'est réalisable.

Monsieur VIZZINI précise que la municipalité précédente a laissé un remboursement de la dette en capital au plus bas, 350.000 euros. Pour mémoire, l'ancienne municipalité avait trouvé une situation à 800.000 euros en 2001. La commune de Grenade n'a jamais eu une situation aussi bas en terme d'endettement de capital, c'est donc une situation favorable.

La commune a également reçu des ressources supplémentaires des dotations de l'Etat à hauteur de 760.000 euros qui vont se répéter tous les ans. C'est donc une évolution importante qui doit faciliter ce financement. Il y a également des subventions du Conseil Général puisque ce dossier a été accepté.

Aujourd'hui au regard du budget, il y a une marge libérée de 900.000 euros. Une alerte sur le budget 2008 avait été donnée compte tenu du projet du nouveau groupe scolaire. Il avait été préconisé de faire un peu d'économies car les années 2009 et 2010 allaient être difficiles. Pour Monsieur VIZZINI, cela est possible, il faudra réduire, même si cela n'est pas très agréable, un certain nombre de dépenses, limiter d'autres investissements, et jouer avec les plannings pour étaler les remboursements, sur deux années pleines 2009 et 2010.

Monsieur VIZZINI dit qu'il se sent très concerné et que c'est la raison pour laquelle il a étudié ce dossier de manière très pointue. Pour lui, le projet est possible, ce n'est pas du tout utopiste mais il faudra faire des efforts.

Concernant l'urbanisation, il pense que tous les conseillers ne doivent pas localiser le terrain au même endroit, car il ne lui semble pas que le terrain soit si éloigné que cela de l'urbanisation de la Ville de Grenade. Plusieurs lotissements ont été construits dans le secteur. La localisation de cette école à cet endroit n'a pas été faite au hasard, elle a été faite justement parce qu'elle raccroche un bassin d'enfants qui est de l'autre côté de la route de Toulouse, côté ouest, et qui permet d'éviter des traversées de cet axe pénétrant pour aller jusqu'à l'école JC GOUZE. Au niveau du développement durable et au niveau des transports et de la sécurité, Mr. VIZZINI ne pense pas que cet emplacement soit attaquant. Il renvoie au dossier du CAUE qui préconise l'école comme une entrée de ville marquée à l'Ouest qui permettra de développer derrière justement une urbanisation de type « bastide » sur la zone Ouest de Grenade. Il revient sur l'intervention de Mr. BOISSE : Il dit avoir du mal à comprendre le fait que la nouvelle Municipalité souhaite limiter la population de Grenade à 15.000 habitants et qu'en parallèle elle souhaite lancer une révision du PLU. Il indique que le PLU n'a pas été modifié au cours de la mandature précédente, les accroissements de populations actuels se font dans une patatoïde de zones constructibles qui n'a pas évolué. Si, aujourd'hui la nouvelle Municipalité ouvre cette patatoïde, la nouvelle école et le centre de loisirs se justifieront encore plus. A PLU constant, on voit ce que ça donne actuellement. On ne maîtrise pas les terrains privés, les propriétaires privés peuvent vendre leurs terrains à des promoteurs qui peuvent construire en respectant les règles d'urbanisation, dans une légalité totale.

Au niveau de l'Environnement, Mr. VIZZINI dit bien aimer également la norme HQE mais il souhaite répondre sur les conséquences. En effet, sur les douze points d'un HQE, l'équipe municipale précédente avait demandé d'en respecter quatre, non pas parce qu'elle n'était pas très développement durable mais parce que si elle avait projeté un groupe scolaire respectant les douze points, le surcoût était de l'ordre de 25 %. Pour un bâtiment que certains trouvent très cher, il devient horriblement cher. Il indique qu'il avait été fait un choix quatre points sur douze car financièrement c'était déraisonnable.

Au niveau du scolaire, Mr. VIZZINI donne la parole à Mr. SOULAYRES pour les critères d'ouverture et indique à Mme LE BELLER qu'elle fait une grosse erreur.

Mr. SOULAYRES souhaite apporter une précision concernant les ouvertures et les fermetures de classe. Il indique que quand ça l'arrange, en Commission Scolaire, Mme LE BELLER raisonne en terme de carte scolaire et quand ça l'arrange en terme de RPI (regroupement pédagogique). En sa qualité de Directeur d'école en fonction, il se dit au fait de ces chiffres. Il conteste le mode de calcul de Mme LE BELLER basé sur la globalisation des effectifs sur le RPI. Il indique que c'est totalement faux et tient à le rectifier.

Il explique que depuis 3 ans, l'académie globalise les effectifs et regarde en terme de communes et de secteurs mais les ouvertures prononcées jusqu'à présent ont été réalisées en terme de groupe scolaire et non de RPI.

M. SOULAYRES tient à faire cette précision et peut le prouver.

Par le passé, l'école JC GOUZE a été créée à une période qui prévoyait un accroissement fort de population donc plus d'enfants.

Elle a été remplie progressivement : 1 classe puis 2 puis 3 etc...

M. SOULAYRES était directeur de cette école de 2002 à 2006, il a vu l'effectif de ce groupe scolaire passer de 5 à 8 classes, 9 classes l'année dernière et l'école est à 2 enfants actuellement pour ouvrir une 11^{ème} classe.

On constate donc que cette école qui date maintenant de près de 20 ans, a démarré sur des bases raisonnables (6 classes élémentaires) mais qu'elle se trouve, à l'heure actuelle, complètement SATURÉE !

On constate donc que cette rentrée est particulièrement difficile pour l'ensemble des écoles, notamment pour les maternelles mais aussi pour les élémentaires.

M. SOULAYRES ajoute également que l'école La Bastide vit une difficulté supplémentaire du fait de la présence d'une classe CLIS qui impose des intégrations dans les classes et qui avec des effectifs de 30 élèves par classe, rend les conditions d'enseignement très difficiles.

Les chiffres à court terme permettent cette année une rentrée.

Les chiffres de l'année prochaine augurent déjà d'un avenir sombre.

Si l'on ne regarde que le groupe scolaire Bastide, la montée des grandes sections sur l'école élémentaire compense bien au delà les départs des CM2 au collège, à hauteur d'une classe.

En ce qui concerne les locaux sur l'école élémentaire, il reste une classe disponible pour accueillir ces grandes sections. Que fait-on après?

- JC GOUZE saturée : déjà 2 ALGECOS,
- BASTIDE élémentaire sera saturée,
- BASTIDE maternelle est déjà saturée (juste quelques places disponibles)
- et JC GOUZE archi pleine...

A court terme, la rentrée se fera cette année. L'année prochaine aussi, mais à moyen terme, dans deux ans, la rentrée sera particulièrement complexe.

JC GOUZE, à l'heure actuelle n'est pas équipée pour accueillir des ALGECOS comme la commission scolaire l'a proposé à moyen terme.

D'une part, la commission avait envisagé d'augmenter la capacité de l'école maternelle BASTIDE et la capacité de l'école JC GOUZE élémentaire.

M. SOULAYRES fait référence à une réflexion de directrice de l'école élémentaire qui a posé la question suivante :

« Vous augmentez la capacité de la maternelle BASTIDE – très bien ! Dans 3 ans, que fait-on de ces élèves ? La BASTIDE élémentaire sera saturée- que fait-on ? »...Pas de réponse !

- Ecole élémentaire de JC GOUZE – saturée
- Ecole maternelle de JC GOUZE – saturée

QUE fait-on ?

Là, il y a URGENCE.

M. SOULAYRES dit ne pas parler en tant que conseiller municipal d'opposition mais en tant que citoyen, parent d'élève qui est conscient d'un avenir très noir pour les enfants de la commune.

M. SOULAYRES a voulu rappeler qu'autour de Grenade :

- DAUX a agrandi son groupe scolaire,
- MERVILLE a agrandi son groupe scolaire et malgré cela il leur manque encore des classes,
- AUSSONNE a agrandi son groupe scolaire,
- SEILH vient de construire une maternelle,
- BEAUZELLE, dont M. SOULAYRES est directeur, vient de construire 2 classes maternelles et prévoit sur la mandature de créer 4 classes élémentaires supplémentaires dans son groupe scolaire.
- VERDUN est en phase d'augmenter sa capacité scolaire.

M. SOULAYRES ne comprend pas pourquoi Grenade échapperait à la règle !

Il souhaite revenir sur la commission scolaire au cours de laquelle il a évoqué de ce qui se faisait sur d'autres communes, notamment à PLAISANCE DU TOUCH.

PLAISANCE DU TOUCH, commune de 15 000 habitants environ a un équivalent en maternelle de 578 enfants pour 3 groupes scolaires, ce qui représente 6 classes x 3 = 18 classes au total.

A l'heure actuelle sur Grenade, nous sommes à 330 enfants pour une population moitié moindre.

- 5 classes maternelles sur BASTIDE
- 5 classes maternelles sur JC GOUZE
- 2 classes maternelles sur SAINT-CAPRAIS

Ce qui donne un total de 12. Il y a donc un delta de 6 classes. Le projet de 3^{ème} groupe scolaire prévoyait une école maternelle à 5 classes. Nous constatons donc que nous sommes en de ça des prévisions sur du long terme si la population de Grenade venait à doubler !

Sur l'élémentaire :

- PLAISANCE DU TOUCH : 4 groupes scolaires, 1005 enfants au total
- moyenne de 251 enfants par groupe scolaire.

4 groupes scolaires de 10 classes – ce qui représente donc un total de 40 classes.

M. SOULAYRES s'excuse d'être aussi concret sur les chiffres mais il faut exposer la réalité :

- GRENADE à l'heure actuelle : 7 classes sur BASTIDE
- 2 classes à ONDES
- 10 classes à JC GOUZE

M. SOULAYRES raisonne en terme de RPI, ce qui fait un total de 19 classes – Delta de 11 classes.

Le groupe scolaire futur prévoyait 5 classes, donc trop juste !

M. SOULAYRES ne comprend pas tous les arguments attaquables contre ce groupe scolaire et contre cet accroissement de population dont il a été fait état depuis le début de cette réunion étant donné ces chiffres.

Il demande comment le groupe élémentaire JC GOUZE pourra absorber ce delta de classes aussi important (en partant de 5 ou 6 classes) sachant que mettre des classes c'est simple :

On demande au conseil général de nous aider, il apporte des ALGECOS c'est très bien. Mais que fait-on pour les dortoirs? Que fait-on pour les sanitaires? Ils sont déjà saturés...

M. SOULAYRES a sous la main les normes en terme de sanitaire, en terme de dortoir pour l'accueil des enfants. C'est effectivement un choix politique, mais souhaite-t-on avoir des groupes scolaires énormes ou des groupes scolaires à taille humaine ?

M. SOULAYRES garantit, en tant que parent, en tant que citoyen et en tant que directeur d'école qu'un groupe scolaire à taille humaine est un plus pour la qualité d'enseignement et l'épanouissement de nos enfants.

Monsieur le Maire reprend la parole et approuve cette analyse.

M. VIZZINI veut conclure l'intervention du groupe minoritaire, sans polémique ni calcul.

Il lui semblerait judicieux que ce débat ne se termine pas par un vote et il propose en tant que groupe minoritaire qu'à l'issue de ce débat il soit donné un délai de réflexion de 15 jours ou 3 semaines de travail supplémentaire, de travail collaboratif avec toutes les parties, pour que les parents d'élèves puissent s'exprimer dans une commission où on les entendra pour pouvoir travailler sur le sujet, car le dossier est complexe et très important et il mérite mieux qu'un débat simplifié et une prise de décision hâtive puisqu'il engage l'avenir de l'ensemble des enfants, à court terme, à moyen terme et à long terme, sur la commune de Grenade. Il demande officiellement à M. le Maire un délai.

Si le conseil va jusqu'au vote, le groupe minoritaire votera pour que le groupe voit le jour.

M. le Maire se dit entièrement d'accord et ajoute qu'autour de cette table, tout le monde est parent d'élèves et citoyen et la responsabilité doit être assumée par tous.

C'est pourquoi ce débat n'est pas un débat simplifié et à l'issue de ce débat, la question sera posée s'il faut décider quelque chose aujourd'hui ou pas.

M. le Maire indique que tous les élus ont la même conclusion et la même analyse que le groupe minoritaire : il faut qu'à l'avenir un groupe scolaire supplémentaire soit construit !

Mais ils se posent la question : à quel prix.

Vu le coût et les finances de la commune, la Municipalité ne peut pas payer.

Y a-t-il une autre solution ?

Deuxièmement, les urbanistes confirment que les analyses de l'époque ne sont pas pour un groupe scolaire à cet endroit là.

Ce n'est pas un endroit choisi au hasard par l'ancienne Municipalité, mais actuellement cet endroit ne correspond pas aujourd'hui à la logique urbanistique du moment. Or la nouvelle municipalité se pose la question de cette nouvelle logique urbanistique et dès cette année elle demande d'engager une révision totale du PLU.

A ce moment, elle prendra en considération la population de Grenade envisagée par l'INSEE dans les quinze ans à venir et par rapport à cela se posera la question : combien de groupe scolaire faut-il d'ici quinze ans? Combien faut-il d'équipement public? Quel en sera le coût?

La Municipalité est d'accord sur l'analyse, mais où ? Et à quel prix ?

M. le Maire souligne que le groupe minoritaire a confirmé que ce groupe scolaire d'ici trois ans sera trop juste....

M. VIZZINI prend la parole : « la modification du PLU dans les quinze ans à venir est une chose qui sera oubliée sûrement par la suite, il faut parler court terme, moyen terme, long terme.

Le court terme est maintenant et il faut parler de la dégradation au niveau de la qualité dans les écoles.
Le groupe scolaire étant saturé, la cantine va rencontrer des problèmes.
Il y aura des restrictions, pour l'AIC c'est pareil.

M. le Maire est d'accord et propose de se poser les questions sur les perspectives et d'en parler ensemble.
Il annonce que le permis de construire de ce nouveau groupe scolaire, a été refusé car il a été déposé 15 jours avant les élections et inachevé au niveau des ronds points et des sorties.
Il aurait fallu continuer à débattre avant de déposer un permis qui serait systématiquement refusé.

Mme Véronique VOLTO demande à intervenir pour faire une déclaration :

Mme VOLTO confirme que le débat est fort utile car le projet n'est pas entièrement ficelé.

Elle dit qu'elle est sensible à ce problème en tant que mère de famille. Elle constate que l'évolution démographique est deux fois plus forte sur la commune que sur le reste du département. C'est donc un élément objectif à prendre en compte.

En tant que conseillère municipale qui siège à la commission des Finances, Mme VOLTO demande qu'une commission se penche sur cette question dans la mesure où le montant prévu pour les travaux qui a été porté sur le budget a été modifié et elle est perplexe car ces chiffres augmentent à la vitesse grand V.

Elle souhaite s'exprimer en tant que présidente du CAUE. Mme VOLTO dit s'être rapprochée des experts qui ont travaillé sur ce projet et se dit perplexe sur ce qu'elle a entendu ce soir par chacun.

Madame VOLTO fait quelques rappels :

Une étude préalable à la création d'un nouveau groupe scolaire et d'un CLSH, au lieu-dit «Croix de Lamouzic», a été réalisée par le CAUE à la demande de la Commune de Grenade, en février 2006.

Le CAUE avait préconisé d'autres terrains, selon lui mieux placés, correspondant aux exigences du programme. Pour des raisons d'opportunité d'achat, semble-t-il, le choix de la commune s'était néanmoins porté sur ce terrain jugé par le CAUE un peu excentré pour des équipements de proximité.

Le préprogramme du CAUE prévoyait 8 classes (5 élémentaires et 3 maternelles) et une extension de 2 classes supplémentaires. Il préconisait une architecture « simple » et évolutive, avec une priorité à l'espace intérieur des classes, 3 entités distinctes avec entrées séparées, mais reliées entre elles pour maternelle, primaire et CLSH. Les besoins en surfaces étaient évalués à environ 2000 m² (groupe scolaire + CLSH) en conformité au guide de programmation « Construire des écoles » du Ministère.

L'estimation prévisionnelle (hors VRD, plateau sportif, honoraires et mobilier...) du CAUE, établie par ratio sur la base d'opérations similaires réalisées en Haute Garonne les 3 années précédentes, s'établissait en 2006 à environ 2,4 M€.

Le CAUE avait par ailleurs conseillé à la commune de réaliser une école à « haute qualité environnementale » et donné quelques éléments d'information à ce sujet. Il avait également conseillé d'étudier cet équipement avec l'aide d'un programmiste et d'inscrire le projet dans le plan de composition urbaine qui serait retenu après le concours d'idées organisé par le CAUE et la commune dans le cadre de la consultation « Quelques sites pour une ville à réinventer ».

A l'issue du concours d'idées de la consultation urbaine, les architectes du CAUE relevaient que le travail d'une des équipes concurrentes (PUYO) pourrait être repris par la commune pour réfléchir à l'urbanisation de ce quartier et revoir l'implantation du groupe scolaire.

Le programme et le concours pour le groupe scolaire ont été confiés au cabinet AEPRIM, hors intervention du CAUE, si ce n'est en finale, à la veille du lancement du concours. L'avis des architectes du CAUE sur le programme, très critique, regrettait le nombre trop important de classes du programme définitif (10 classes, avec extension de 7 classes), des salles en surnombre, des surfaces excessives ou inadaptées et la concentration des 3 entrées en un même lieu d'accueil. Il s'agit là de l'avis synthétique du CAUE.

En ce qui concerne les projets inscrits par la commune en programmation scolaire 2008 auprès du Conseil Général :

-Concernant la construction d'un groupe scolaire de 5 classes maternelles, 5 classes élémentaires et un service de restauration (lieu-dit Croix de Lamouzic), le montant des travaux prévus était de 4 648 480 € HT.
Ce projet n'a pas été retenu par l'Assemblée Départementale, lors du BP 2008, compte-tenu de l'état d'avancement du projet (car le permis de construire n'avait pas été déposé à ce moment-là)
Le dernier courrier reçu de la commune de GRENADE (4/12/07) indiquait que "la délivrance du permis de construire était conditionné par une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune. L'obtention de ce permis devait intervenir courant du mois de mars 2008". Le dossier n'a pas été redéposé pour la programmation 2009.

Par ailleurs, la commune de Grenade avait déposé un dossier de demande de prêt pour l'achat de terrains destinés à l'implantation du groupe scolaire et du centre de loisirs. Ce dossier a été transmis à la Direction des Interventions Départementales pour instruction. Le rapport a été soumis à la Vice Présidence en attente d'une éventuelle inscription à une Commission Permanente.

La commune, à ce jour, n'a pas présenté de demande de travaux ou d'aménagement récent pour le groupe scolaire J. C. Gouze. Par contre, il y a un projet en cours concernant l'aménagement et l'extension par la création d'une classe, d'un dortoir et d'un restaurant scolaire à l'école maternelle de la Bastide pour un montant de 966 000 € HT. Ce projet a été retenu en programmation scolaire 2008 au taux de 40% soit une subvention totale de 386 400 €.

Une première tranche est versée sur le budget 2008 à hauteur de 10 % soit 38 640 €.

Le dossier est à l'instruction actuellement, et les dernières pièces complémentaires ont été reçues en août 2008.

Compte tenu de tous ces éléments et dans la mesure où tout le monde n'a pas le même niveau d'informations, Mme VOLTO, au même titre que Mr. VIZZINI demande à ce qu'ils replongent sur le dossier avant de procéder à un vote.

Suite à l'intervention de Mme VOLTO, M. le Maire constate que les informations ne sont pas toutes les mêmes ou alors la lecture est différente.

Les informations communiquées par Mme VOLTO font bien état d'avis de professionnels qui ne sont pas tout à fait favorables à la situation et à un financement très important qui mérite aujourd'hui d'être reposé au centime près.

Mr. le Maire reprend les états de perspectives de M. SOULAYRES et de M. VIZZINI - dans les années à venir. Il propose de regarder ça à court, moyen et long terme. Si on imagine que le projet n'aboutisse pas, que faut-il faire ?

Il donne la parole à M. LACOME pour faire états des perspectives en termes d'urbanisme.

M. LACOME va reprendre certains éléments déjà abordés.

Il rappelle que la Municipalité est convaincue qu'il faut un troisième groupe scolaire et un centre de loisirs.

La question, c'est où ?

Mme VOLTO a fait état d'un terrain acheté par opportunité et M. VIZZINI a fait état d'un terrain acheté parce qu'il était bien placé.

M. LACOME fait lecture du résultat du concours du CAUE que la commune connaît depuis septembre 2006. Il s'agit d'une réflexion de M. AIGOBURU - Président de l'association des Urbanistes de Midi Pyrénées - dans laquelle il «se réjouit de l'évolution de la réflexion de la commune et fait remarquer que le concours d'idées a mis le doigt sur le fait que le terrain n'est pas en position de centralité et qu'il n'est pas non plus le meilleur choix d'implantation pour l'école. De ce fait, l'idée de construire des préfabriqués pourrait être une solution provisoire en réponse au besoin d'un groupe scolaire, ceci afin de permettre à la réflexion d'avancer encore et trouver un terrain plus approprié.

Mesdames les Maires de BAZIEGE et de LAUNAGUET font remarquer à M. AIGOBURU qu'en septembre 2006, qu'avant les élections cette idée ne leur semble pas vraiment réaliste».

M. LACOME trouve qu'en fait, contrairement à ce qu'il a entendu, la commune se retrouve avec un problème urbain.

Il rajoute que quand on ne sait pas, on demande à un expert.

Ce terrain a été acheté par opportunité. C'était un élu qui connaissait le propriétaire de l'époque.

Il fallait vite trouver un terrain. Il fallait vite l'acquérir et il a été acquit de cette manière.

M. VIZZINI intervient pour défendre M. PECH, l'élu cité qui connaissait le propriétaire du terrain. Mais M. LACOME confirme qu'il n'y a rien de malsain dans ce qu'il a dit, qu'il ne met certainement pas en cause R. PECH.

M. le Maire fait remarquer que ce n'est pas un tribunal. Il n'y a ni attaque, ni défense sur ce projet. Il y a juste une réflexion qui doit être menée en commun.

M. SOULAYRES ne veut pas laisser dire que le terrain a été acheté dans la précipitation quand on connaît le délai qui a été nécessaire.

M. NADALIN prend la parole pour expliquer qu'il était à ce moment là avec M. PECH pour négocier ce terrain et qu'il peut en parler.

M. LACOME répète qu'il n'y a rien de malsain.

M. VIZZINI ne veut pas laisser insinuer qu'il fallait trouver un terrain à tout prix et qu'après avoir fait le tour des propriétaires, par hasard, l'affaire a été conclue et qu'il a été décidé que le groupe scolaire se ferait là. Il ne veut pas que cette démarche soit comprise par d'autres comme cela.

M. le Maire est d'accord, il ne faut surtout pas que cela soit compris ainsi et ce n'est pas du tout ce qui a été insinué. Il y a tout simplement une mise à plat - et M. le Maire s'en excuse auprès du groupe minoritaire – ainsi que M. LACOME.

La conversation reprend.

M. LACOME explique qu'ils ont cherché en Mairie des éléments qu'ils n'ont pas trouvés concernant la question «Pour quel objectif de population ce groupe scolaire avait été conçu? ».

La démarche de trouver le ratio du nombre de classes en fonction du nombre d'habitants a du être faite en 1990 et renouvelée en 2005 ou 2006, certains nombres d'éléments en attestent.

Et le problème posé est : quelle population pour Grenade ? Réponse : le PLU !

Le PLU a été révisé entre 2002 et 2005. C'est plus une évolution du POS pour se mettre à jour de la réglementation de l'époque plutôt qu'un vrai projet d'urbanisme.

M. LACOME revient sur l'intervention de M. VIZZINI « on ne maîtrise pas l'urbanisation avec le PLU » et il demande confirmation.

M. VIZZINI répond qu'il y a dans le PLU actuel une « patateïde » qui existe. A l'intérieur de cette « patateïde » il y a des terrains privés qui peuvent être vendus à des lotisseurs et qui feront augmenter la population sans que la maîtrise du PLU n'intervienne en quoi que ce soit.

Donc M. LACOME dit qu'il est urgent de réviser le PLU et d'en faire un outil d'urbanisation.

M. VIZZINI pense que si réviser le PLU est d'étendre la zone et densifier, ce n'est pas une bonne chose !

M. le Maire intervient pour dire que c'est un outil de maîtrise de l'urbanisation. C'est à dire que c'est aux élus de maîtriser cette urbanisation.

En fonction des éléments donnés, il faut mandater des bureaux d'études qui donnent des préconisations.

Aujourd'hui, le PLU ne permet pas cela. Il faut commencer par là. Il faut le modifier.

M. LACOME reprend. La question est de savoir combien veut-on être à l'horizon 2030? Et au jour d'aujourd'hui il n'y a pas d'éléments. Donc en fait, un groupe scolaire sera fait, qui va porter le nombre de classe à $22+2=24$ élémentaires et en maternelles...X. Le +2 est dans le projet de groupe scolaire et de centre de loisirs qui est l'extension à +2 classes. Il faut le dire.

M. VIZZINI interrompt M. LACOME pour donner sa propre interprétation du projet sur les attributions des classes.

Compte tenu de ces chiffres, M. LACOME indique que le projet urbain à long terme sera basé sur l'estimation de la dimension de la station d'épuration - projet de station d'épuration qui va aboutir.

Pour la commune de GRENADE c'est 12 000 habitants, 13 500 ou 14 000 habitants en se référant au nombre de personnes qui ne seront jamais raccordées.

Il a été demandé au CAUE, de donner des données chiffrées sur une commune comme Grenade, Chef-Lieu de canton, à 30 kilomètres d'une métropole régionale, en terme de besoins en équipement public? Le résultat donne en moyenne l'ordre de 19 classes maternelles et de 29 classes en élémentaire.

Le souci est que le 3^{ème} groupe scolaire amène à 22 classes élémentaires et 15 en maternelle. Donc il en manque, ce qui veut dire qu'il faudrait construire un 4^{ème} groupe scolaire alors que budgétairement, c'est plutôt difficile en 2008, 2009 et 2010 !

Et pour finir, il n'a pas été trouvé les éléments qui permettent de dimensionner le groupe scolaire, au niveau du PLU.

Dans les études de CAUE, l'idée a également été donnée aux élus précédents de faire une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

La population grossie mais pour l'instant de façon anarchique parce que le PLU ne maîtrise rien.

Quand on utilise les outils d'urbanisme, par exemple une ZAC, l'économie s'étend et des équipements publics doivent être dimensionnés à ce projet global sur le territoire.

Or aujourd'hui, le projet du groupe scolaire a été décidé avant de dimensionner le chemin de Montasse ou le chemin de Montagne. L'urbanisation a explosé sur le plateau avec des lotissements construits selon un schéma anarchique d'un point de vue urbain - plus l'esprit de Bastide et sa trame. Et la commune choisit un terrain à l'extérieur pour continuer une urbanisation mal maîtrisée dans les années 2000-2005.

Là est le gros problème !

M. VIZZINI reprend la parole en pensant que l'exposé de M. LACOME conforte l'idée de l'ancienne Mairie : il faudra sûrement, pour 10 ou 12 000 habitants, 4 groupes scolaires de petite taille, répartis judicieusement au niveau du territoire.

M. LACOME explique que d'après les études des experts, un groupe scolaire de taille raisonnable est de 2 000 à 2 500 m². Un centre de loisirs, c'est 500m².

Or le projet prévu pour GRENADE est de 3 500 m² pour l'ensemble groupe scolaire et CLSH.

M. VIZZINI cite deux types de modèles : pragmatique et intellectuel.

- Pragmatique = urgence pour la construction d'un groupe scolaire.

On prend la décision même s'il n'est pas idéalement situé. On adapte au fur et à mesure, par petites touches d'urbanisme pour essayer de faire au mieux.

- Intellectuel = vouloir construire un groupe scolaire idéal, sur une ville qui ne l'est pas, avec des architectes qui n'ont jamais géré une commune, ni géré des problématiques que vont générer des établissements scolaires qui sont saturés.

M. VIZZINI recommande le modèle pragmatique, plutôt que de s'entourer d'une foule d'experts, contradictoires la plupart du temps, parce que le rôle d'un élu n'est pas de suivre exclusivement les décisions et les recommandations des experts. C'est aussi de se faire sa propre opinion, en fonction de son village, de son environnement, de ses contraintes, que les experts ou même le CAUE ne maîtrisent pas.

Quand un CAUE veut faire un projet à 5 classes, peut-être, mais si l'on a besoin de 10 classes...il faut faire 10 classes ! Parce qu'à un moment donné il faut être pragmatique !...Donc l'ancienne Municipalité a été PRAGMATIQUE dans l'achat du terrain pour le futur groupe scolaire.

M. le Maire reprend la parole en réponse à M. VIZZINI (et le remercie de l'avoir classé dans la classe des intellectuels !) et résume que la commune est dans une situation qui n'est pas parfaite, mais ce n'est pas parce qu'il y a des défauts qu'il faut agir dans l'urgence, trop cher et pas au bon endroit. On risque d'être dans cette continuité...Il faut à un moment donné, initier une nouvelle démarche sur cette ville.

Justement par pragmatisme, il faut essayer de faire en sorte d'étudier avec les experts - qui sont aussi des êtres humains, qui sont pragmatiques, qui ont des enfants pour certains d'entre eux et qui ont des gestions d'élus à assumer.

Le concours d'idées était de réinventer cette ville.

Or cette ville a déjà été inventée, il y a 700 ans, avec du pragmatisme et il est tel que 700 ans après, on continue à vivre avec le plan fait dès le départ.

Donc, il faut se remettre à réétudier tout ça, très rapidement.

Le pragmatisme c'est justement cette attitude, c'est de dire d'arrêter dans la continuité de voir demain ce qui va se passer...essayons de voir après demain...donc court terme, moyen terme, long terme, il y a sûrement des réponses.

Une personne de l'assemblée préconisait de mettre des ALGECOS.

La municipalité est absolument contre ce type d'équipement.

Mais faut-il à tous prix, parce que la démarche a déjà été mise en route, continuer sur un groupe scolaire qui sera peut-être une erreur?

M. le Maire n'a pas la preuve que c'est la bonne solution. Et le débat d'aujourd'hui n'apporte pas encore tous les éléments, donc M. le Maire propose de continuer à travailler et de se retrouver.

M. le Maire pense que le groupe minoritaire se sent attaqué sur leur projet mis en route, mais la nouvelle Municipalité n'attaque pas, elle remet tout à plat, par pragmatisme, pour savoir si ce qui a été préconisé est la bonne solution.

Elle ne remet pas en cause, ni le travail ni le respect par rapport au travail accompli, mais il y a peut-être d'autres solutions préconisées par des experts. Il faut les écouter.

A l'heure actuelle, le Crédit Agricole et d'autres experts de banque, ne soutiennent pas le projet... Si le projet du groupe scolaire se fait comme il a été prévu et que la construction est lancée... dans trois ans il ne restera plus un centime en caisse.

Donc l'affaire est à revoir.

Le CAUE conseille de réétudier le PLU, cet outil de maîtrise du territoire.

Les experts ont évolué sur le PLU. Ils ont amélioré cet outil.

La Municipalité souhaite - avant la fin de l'année - relancer le PLU et à partir de ce PLU repenser ce qu'il faut faire pour ce groupe scolaire.

Il faut absolument se poser la question et aller vers la construction d'un groupe scolaire mais pas n'importe où et à n'importe quel prix.

A court terme, il faudra peut-être étendre des classes sur le groupe scolaire existant - et qui pourrait répondre à l'évolution d'une classe par année.

La révision du PLU va durer deux ou trois ans mais ensuite il faudra trois ans pour construire un groupe scolaire. Cela fait six ans... cela fait six classes sur deux groupes scolaires existants. Mais ensuite il y aura un vrai groupe scolaire bien pensé, bien étudié, bien positionné.

Ce n'est pas aujourd'hui une position définitive.

M. le Maire attend d'être convaincu du contraire.

M. le Maire pose la question : « Quelles étaient les solutions préconisées à court terme, à moyen terme et à long terme? », parce qu'il y a également un Centre de Loisirs prévu !

M. LACOME prend la parole :

- *Sur du court terme*, un certain nombre de prospectives ont été menées, qui amènent à travailler sur les écoles BASTIDE.

Dans le projet de réhabilitation de l'école maternelle BASTIDE, une création de restaurant scolaire est prévue sur la maternelle. Ce qui désengorgerait le restaurant scolaire élémentaire.

Ce programme, phasé sur 2010, est avancé à 2009.

La construction du changement de Préau, de la salle de classe, du dortoir et du restaurant scolaire à la BASTIDE sera réalisée en 2009.

- *Sur du moyen terme*, projet sur l'école JC GOUZE sur les espaces communs : cantine, dortoirs et WC.

Dans la mutualisation des espaces communs du Centre de Loisirs, une réflexion a été menée : mettre un centre de loisirs mutualisé avec un groupe scolaire est une très bonne idée car le coût est minimisé et il donne la possibilité de se servir d'un certain nombre d'équipements notamment la cantine.

La Municipalité souhaite aussi que ce centre de loisirs soit près d'un gymnase. Un prospect est en cours sur un gymnase existant et sur l'implantation d'un centre de loisirs à proximité de ce gymnase.

Si le projet ne se fait pas là bas, le centre de loisirs peut s'imaginer à proximité d'une école existante ou à proximité du troisième groupe scolaire.

- *Sur le long terme* : c'est donc le troisième groupe scolaire.

M. le Maire donne la parole à M. SOULAYRES qui veut réagir pour faire une précision fondamentale à ses yeux : « Nous sommes en train de débattre sur un sujet qui touche l'enfant. A aucun moment le mot ENFANT n'a jamais été prononcé ».

M. le Maire intervient en soulignant que c'est une chose « intellectuelle ».

M. SOULAYRES reprend les paroles de M. le Maire qu'à moyen terme, dans les six ans à venir, la capacité des écoles existantes doit être augmentée avec un ratio de six classes supplémentaires à répartir sur les groupes scolaires.

M. SOULAYRES débat :

- à JC GOUZE il existe 10 classes,

- à BASTIDE il existe 7 classes,

ce qui voudrait dire que l'école JC GOUZE serait augmentée de 5 classes et BASTIDE de 8 classes, pour arriver au total énoncé par M. le Maire.

Pour les 5 classes à JC GOUZE, une extension en ALGECOS est possible mais pas sur la BASTIDE, en étant concret à moyen terme.

M. le Maire approuve et propose d'y réfléchir ensemble, sans parler d' ALGECOS.

M. SOULAYRES revient sur le terme « enfant » énoncé au début de son propos.

Mis à part la solution ALGECO, il n'y a que la construction en dur, donc extension de l'existant, donc augmentation de la population d'enfants dans un groupe scolaire et en revenant au terme « enfant », bien connu par lui du fait de sa profession, et d'une école à 11 classes, un groupe scolaire surdimensionné n'est pas un lieu d'épanouissement de l'enfant.

M. LACOME intervient en précisant qu'un groupe scolaire à 11 classes n'a pas été cité...

M. le Maire intervient car le débat devient stérile- c'est tourner en rond sur des bêtises- le débat n'est pas constructif.

Il précise que tous sont d'accord que la question doit être posée, et elle est posée.

La question du départ est : à quel prix et où ?

Quelles sont les solutions ?

Aujourd'hui les solutions sont sans réponse.

Il faut rapidement se poser les questions.

La nouvelle Municipalité a elle aussi cherché des terrains, posé des questions. Il y a peut-être des solutions autres que les ALGECOS, et qu'un groupe scolaire que la Municipalité ne peut pas financer.

M. VIZZINI prend la parole : à partir du moment où un autre groupe scolaire ne peut pas être financé, il pense comprendre qu'il n'y a pas besoin de travailler trop dans la quinzaine à venir, pensant avoir du mal à convaincre M. le Maire du contraire.

M. VIZZINI veut revenir sur les phases 2 et 3 et se pose la question de l'intérêt d'inverser les phases des travaux à l'école Bastide en commençant par le restaurant.

M. le Maire et M. LACOME coupent, en précisant qu'elles se feront en même temps.

M. VIZZINI surpris, pense comprendre pourquoi la municipalité a autant de difficultés budgétaires car chaque phase vaut 1 million d'euros.

M. LACOME précise que c'est une idée.

M. VIZZINI veut rebondir sur leurs idées.

M. le Maire ajoute que c'est un projet phasé lancé par l'ancienne Municipalité.

M. VIZZINI reconnaît que M. le Maire a raison et le remercie de le rappeler, projet qui était de leur initiative, comme tout ce qui est traité actuellement dans la mesure où la nouvelle Municipalité n'a que cinq mois de fonctionnement.

Ce programme était réparti en 3 phases :

- mise en sécurité de l'école avec changement des ouvertures sur les différentes classes, accomplie dans l'été

- la phase 2 était prévue pour l'année prochaine,

- et la phase 3 pour l'année suivante,

d'un montant d' 1 million d'euros pour chaque de ces phases.

M. VIZZINI pense que regrouper les phases 2 ou 3, pour aller gagner « une demie place dans un angle », veut dire que sur l'année budgétaire 2009 la situation s'aggrave encore, alors qu'arrive la grosse échéance d'un nouveau groupe scolaire et du centre de loisirs. M. VIZZINI se désole de cette erreur budgétaire...et précise qu'il s'agit là de son commentaire de la soirée.

M. le Maire donne la parole à M. NADALIN.

Non, M. NADALIN n'interviendra pas.

M. BOISSE prend la parole en précisant qu'il ne faut pas mélanger les problématiques de court terme, moyen terme et de long terme.

Après avoir entendu M. SOULAYRES dire que le futur nouveau groupe scolaire sera déjà trop petit en partant de l'hypothèse du doublement de la population, M. BOISSE réagit en ne voulant pas doubler la population et pour cela le PLU sera révisé pour avoir un outil qui permettra de maîtriser la croissance de Grenade et qu'elle ne devienne pas un dortoir à proximité de TOULOUSE.

Petite parenthèse avant de parler des solutions, M. BOISSE raconte qu'il y a quelques mois, il est allé rendre visite dans une Mairie dont le Maire a trouvé une solution pour diviser par deux le nombre de véhicules circulant dans la ville à midi, en faisant baisser le prix de la cantine scolaire.

Les parents d'élèves laissent leurs enfants à la cantine et ne circulent plus dans la ville en voiture à midi.

M. BOISSE a trouvé cela ingénieux. Puis il s'est demandé pourquoi cette école était située si loin des habitations.

Au lieu d'avoir de grands groupes scolaires au milieu de la ville, Il pense qu'il vaut mieux avoir des petites écoles là où sont les maisons. C'est l'évidence même et c'est le long terme vers lequel GRENADE doit tendre.

Il précise à M. VIZZINI que le groupe scolaire prévu à GRENADE n'est pas une petite école. Il est prévu un grand groupe scolaire.

Ne pourrait-il pas y avoir une petite école à l'emplacement retenu? C'est possible, mais il en faudrait d'autres à proximité des maisons. Il faut, pour GRENADE, des groupes scolaires en plus grands nombres et plus proches des citoyens...Il s'agit là d'une prospective.

En ce qui concerne le moyen terme, continu M. BOISSE - *car le court terme sera plus ou moins bien géré, certes difficilement, avec, ou sans la construction du groupe scolaire puisqu'il n'ouvrira pas avant 2010 si la décision est prise maintenant* - l'école JC GOUZE offre des possibilités sans parler des ALGECOS.

Il est évident qu'il faut penser à la qualité de vie des enfants, mais des solutions permettent de construire à JC GOUZE des classes dans du provisoire, mais mieux que du préfabriqué – et pour moins cher qu'un futur nouveau groupe scolaire.

A l'école BASTIDE, il y a des solutions aussi, poursuit M. BOISSE, car il y a des moyens de récupérer du terrain autour de l'école de la BASTIDE et de créer de nouvelles classes.

M. SOULAYRES intervient pour souligner que M. BOISSE vient de se contredire en l'espace de 2 minutes. M. BOISSE a annoncé au départ qu'il ne voulait pas d'énormes groupes scolaires, de grosses structures, mais vient de démontrer qu'il voulait construire des classes supplémentaires sur le groupe JC GOUZE.

M. BOISSE se défend en soulignant qu'il avait dit qu'il ne fallait pas confondre le moyen terme et le long terme.

M. SOULAYRES continue son intervention en précisant que M. BOISSE a également contredit M. LACOME qui a annoncé un prévisionnel d'accroissement de la population à 14 000 habitants.

M. le Maire intervient en précisant que c'est l'INSEE qui donne les chiffres. Le reste, la maîtrise, c'est quelque chose qu'ils verront d'une autre manière. Par ailleurs, il rappelle que l'extension de l'école BASTIDE, Ce n'est pas 3 millions d'euros mais 1.2 ou 1.3 millions d'euros sur les quatre phases.

Avant de prendre une décision, M. le Maire propose une interruption de séance pour écouter les parents d'élèves.

- Interruption de séance -

M. le Maire remercie le parent d'élève qui a déposé sur la table un dessin représentant un enfant (afin de penser aux enfants avant tout, et avant de prendre une décision), car étant père lui-même de deux enfants, il est sensible à leur vie, à leur confort et à leur avenir. C'est aussi la raison qui a fait qu'aujourd'hui, ce Conseil Municipal soit provoqué de façon à ce que tous, parents d'élèves inclus puissent venir débattre.

Monsieur le Maire précise que le conseil ne peut pas répondre ce soir point par point à toutes leurs questions. Pour la question politique, ce n'est pas le lieu pour y répondre mais il insiste sur la responsabilité qui leur incombe sera assumée et qu'elle sera partagée dans ces moments de débat et de réflexions pour ne pas faire

comme par le passé et laisser aller une ville avec des hasards, des termes mais peut-être avec des erreurs(Tout le monde fait des erreurs).

A partir de là, il faut essayer de limiter ces erreurs et prendre conscience qu'autour de nous il y a des gens qui sont parents, spécialistes et responsables et qu'il faut s'appuyer sur leurs réflexions pour avancer.

Aujourd'hui, autour de cette table, tout le monde est là pour poser tous ces problèmes, que ce soit sur le plan intellectuel ou sur le plan du pragmatisme. Il faut être tous d'accord là dessus et avancer. Que ce soit parents d'élèves, professionnels ou élus, les mêmes questions sont posées. Les réponses seront-elles les mêmes? Sûrement que non puisque les raisons sont différentes.

Mais, à moment donné, il faudra bien arriver à obtenir, si ce n'est pas l'unanimité, au moins une sorte de consensus car c'est l'avenir de tous nos enfants qui est dans la balance, au niveau du groupe scolaire mais aussi l'avenir de toute la ville.

-Reprise de la séance-

M. le Maire précise qu'à leur arrivée, rien n'a été arrêté. Beaucoup de questions ont été débattues dans le groupe majoritaire et partagées ce soir avec tout le monde.

Aujourd'hui, la Municipalité n'est pas en mesure de dire si elle fait ou pas !

M. le Maire prend sa responsabilité de Maire : « Nous n'avons pas répondu aux questions posées en arrivant ».

De part sa responsabilité, il propose d'aller dans le sens d'une meilleure réflexion, mais pas dans six mois, il faut avancer rapidement.

Il propose de se revoir dans les quinze jours à venir, au moins deux fois, et pouvoir préparer une commission des finances.

Pour répondre à l'attente, il propose de stopper les débats.

Etant en Conseil Municipal et qu'il faut délibérer sur quelque chose, M. le Maire propose dans les quinze jours qui viennent deux réunions et dans les trois semaines à un mois qui viennent une commission des finances.

Monsieur Le Maire confirme, suite à une question d'une personne de la salle qu'une commission scolaire sera réunie à laquelle les parents d'élèves seront conviés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

M. DELMAS prend la parole, touché par ce papier au milieu de la table représentant un enfant.

M. DELMAS se présente : il est responsable par délégation du Maire du Service « Enfance et Jeunesse » et éducateur depuis 30 ans de profession.

Il se dit touché par cette image car depuis son arrivée, il y a cinq mois, dans tous les débats, au niveau des services, au niveau des associations, l'objectif est de replacer l'enfant et l'adolescent au cœur du problème.

On ne peut pas dire, à travers la discussion de ce soir, que l'enfant n'est pas important même s'il n'a pas été nommé.

Il y a quelques années, M. DELMAS a déjà fait partie d'un Conseil Municipal. Il s'est battu pour le projet d'un centre de loisirs qui n'a pas pu voir le jour et il se rebattra pour qu'un centre de loisirs voit le jour avant la fin de cette mandature. C'est primordial pour une ville comme GRENADE.

M. le Maire trouve que c'est une bonne conclusion et clos la séance à 21 heures.